

## IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020

### AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

MME PREZEAU STEPHANIE  
77 RUE DU CHEM DE FER  
91510 LARDY

#### Vos références

Numéro fiscal (C) : 0264335317127

Référence du document : 21 B2 1359541 50  
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :  
77 RUE DU CHEM DE FER  
91510 LARDY

Numéro FIP 910 41 45 4719278789 4  
Numéro d'ordre : 3  
Date d'établissement : 06/06/2021

#### Vos contacts

 Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

#### Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Revenu fiscal de référence : 25 295  
Nombre de parts : 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

Détail des revenus		Déclar. 1	Total
Salaires.....		25877	
Déduction 10% ou frais réels.....	-	2588	
Pensions alimentaires perçues.....		2400	
Abattement spécial de 10%.....	-	394	
Salaires, pensions, rentes nets.....		25295	25295
<b>Revenu brut global.....</b>			<b>25295</b>
<b>Revenu imposable.....</b>			<b>25295</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>			564
Décote.....			- 524
Impôt avant réductions d'impôt.....			40
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15 18</sup></b>			
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	Montant déclaré	Montant retenue
Montant de la réduction d'impôt.....			40
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>			- 40
Montant net de votre imposition.....			0
<b>IMPOT NET</b>			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :</b>			
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>			
Impôt sur le revenu 2020 dû <sup>53</sup> :			0
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....			25295
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :			
Plafond total de 2019.....		Déclar. 1 15810	Enfant(1) 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....		3923	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+	3973	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+	4052	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+	4114	+ 4114
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>			

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES		
D	T	1						2.0

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

---

>>> Suite de votre avis

Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062	= 8166
---	---------	--------